

Compte-rendu de la réunion du COR du 17 juin 2022

Présents :

- M. André-Claude Lacoste, pilote du COR sortant
- M. Pierre-Franck Chevet, nouveau pilote du COR
- Mme Isabelle Barthe, membre du COR sur proposition de l'IRSN
- M. Jean-Claude Delalonde, ANCCLI
- M. Thierry Taponard, EDF
- Mme Cécile Laugier, EDF
- M. Xavier Layrac, EDF
- M. Jean-Claude Delalonde, ANCCLI
- Mme Véronique Leroyer, IRSN
- Mme Yveline Druez, ANCCLI
- M. Olivier Dubois, IRSN
- M. Yves Guannel, ASN
- M. Grégory Fontaine, ASN
- Mme Coralie Pineau, ANCCLI
- M. Yves Lheureux, ANCCLI

Secrétariat du Haut comité :

- M. Benoît Bettinelli, SG du HCTISN
- M. Cédric Vilette,
- M. Stéphane Merckaeat
- M. Baye Fall

*
* *

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

C/O Mission sûreté nucléaire et radioprotection
Ministère chargé de l'environnement
1, place Carpeaux 92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 89 75
Courriel : hctisn@gmail.com
www.hctisn.fr

1. Informations générales

M. André-Claude Lacoste ouvre la réunion en précisant que celle-ci vise à assurer la transition entre le Comité d'ORIENTATION (COR) précédent dédié aux 4^{es} décennales des réacteurs de 900 MWe, qu'il a présidé et le nouveau COR dédié aux 4^{es} décennales des réacteurs de 1300 MWe qui sera présidé par Pierre-Franck Chevet.

La réunion s'est déroulée de manière hybride avec une partie des participants en présentiel et une autre partie en visioconférence.

Après un tour de table de présentation des participants, la réunion a porté principalement sur le bilan de la concertation générique des 900 MWe et sur la prise en compte par l'ASN des conclusions de l'enquête publique dans le cadre du réexamen du réacteur n° 1 du CNPE du Tricastin.

2. Bilan de la précédente concertation générique

M. Xavier Layrac, au nom du Comité de Pilotage (COP), fait le bilan de la concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs 900 MWe du parc nucléaire français dans le cadre de leur 4^e réexamen périodique.

Il évoque que le public a été associé à ce processus avec 16 rencontres organisées avec au moins une réunion publique près de chaque site concerné. Ainsi, 1 300 participants ont été recensés. De même, plus de 4 000 visiteurs ont été comptabilisés sur la plateforme lancée au début de la concertation. Un total de 1 600 contributions a été recueilli.

M. Xavier Layrac a relevé que les participants étaient principalement constitués de membres de CLI. On y retrouvait également des élus, des associations, des riverains, salariés, étudiants/collégiens. Il a noté qu'au cours de ces réunions publiques, une écoute mutuelle et des questionnements ouverts étaient au rendez-vous. Il en était de même de la complémentarité et l'effort de pédagogie des intervenants.

Il a noté que des thématiques ont soulevé peu de questionnement et ont reçu un accueil favorable du public. Les modifications d'amélioration de sûreté post-Fukushima proposées par EDF avec l'instauration de circuit supplémentaire de refroidissement (EAS-U), Diesels d'Ultime Secours, récupérateur de corium... en sont une illustration.

Toutefois, d'autres thématiques ont suscité plus de questionnement du public : la résistance des installations, et en particulier des piscines combustibles, aux actes de malveillance, la cybersécurité, la pérennité des compétences et la formation des salariés EDF et prestataires et la prise en compte des Facteurs Organisationnels et Humains (FOH)....

Mme Cécile Laugier a exprimé sa satisfaction sur cette concertation qualifiée d'inédite et qui a été portée de façon collégiale. Elle a permis d'établir un dialogue avec une diversité de publics.

Elle a évoqué les apports pour les enquêtes publiques avec notamment l'élaboration de la pièce intitulée « Enseignements tirés par EDF » ainsi qu'une frise du réexamen intégrant les relations avec le public (concertation, consultation, enquête publique).

Des enseignements pour la concertation des 4^{es} réexamens périodiques (RP4) 1300 MWe sont envisagés par EDF avec la reproduction de la démarche en capitalisant le retour d'expérience conformément à la recommandation n° 5 du bilan du HCTISN.

Elle a évoqué que le retour d'expérience des premières enquêtes publiques RP4 900 MWe sera mis à profit, notamment l'importance de produire des documents accessibles et pédagogiques. En outre, EDF souhaiterait dupliquer les enquêtes publiques, notamment les dossiers et l'organisation, et réaliser des enquêtes publiques conjointes sur un même site lorsque cela s'avère possible.

Mme Isabelle Barthe a souligné la continuité entre la concertation et les enquêtes publiques, ce qui était un des objectifs de la concertation. Elle évoque que le rôle et la responsabilité des différents acteurs ont été rappelés. En outre, elle souligne la nécessité que chaque acteur précise ses attentes par rapport à la concertation et qu'il s'engage à rendre des comptes. Cela constitue à ses yeux un des piliers de la participation du public dans le champ environnemental, ce qui revient à préciser l'objet, le décideur et le responsable.

Elle a souligné la bonne organisation des réunions publiques avec une répartition très équilibrée des temps de présentation, un effort pour rendre les thématiques plus accessibles, une alternance d'échanges avec la salle et le travail par table pour le public. Elle relève aussi l'existence de cette concertation hors imposition réglementaire. Pour elle, cela a donné l'opportunité au public de rencontrer tous les acteurs du nucléaire. La double échelle locale et nationale a été jugée satisfaisante même si le constat au niveau national que la simple existence d'un site internet n'est pas suffisante. Elle suggère qu'un travail plus approfondi en amont soit réalisé pour aller chercher davantage le public. Cela constituerait une piste d'amélioration. Elle estime que les ateliers productifs au nombre de 3 ont été jugés très intéressants et nécessiteraient d'être multipliés. Il devrait en être de même pour la prise de parole du public ne figurant pas dans le champ décisionnel.

Elle a toutefois souligné que la question de l'opportunité du projet dans un cadre plus vaste, à savoir la politique électronucléaire de la France, ne peut être exclue du champ de la concertation. A cela, s'ajoute la diversité du public lors de la concertation. Elle relève en tant que garante une surreprésentation de personnes liées à titre personnel ou familial à EDF. Elle recommande d'aller chercher lors des prochaines concertations un public plus diversifié. Elle souligne également la faible représentativité des associations. Une multiplication du format des ateliers est souhaitable. Elle suggère la création d'un groupe témoin qui accompagnerait, au-delà de la démarche de concertation, qui serait limité dans le temps, sans perte d'informations jusqu'à l'enquête publique.

M. André-Claude Lacoste a émis sa satisfaction sur la qualité du travail au regard des cinq recommandations du COR reprises par le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire à savoir :

1. Rendre compte la manière dont les acteurs du nucléaire prennent les contributions du public,
2. Assurer la continuité de l'information du public notamment via le maintien et l'amélioration régulière, de notes techniques des plateformes numériques,
3. Mettre à disposition du public les résultats des consultations dans le cadre des futures concertations publiques,
4. Examiner les possibilités de procéder à des enquêtes publiques uniques aux réacteurs d'un même site,
5. Renouveler l'initiative de concertation dans le cadre du processus du 4^e réexamen périodique des réacteurs 1300 MWe.

3. Prise en compte de l'ASN des conclusions de l'enquête publique dans le cadre du réexamen du réacteur du CNPE de Tricastin

M. Yves Guannel a présenté, au nom de l'Autorité de sûreté nucléaire, les principaux enseignements de l'enquête publique du réacteur n° 1 du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Tricastin.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 janvier au 14 février 2022.

Les avis des services de l'État (Préfectures, ARS, Unités départementales...) ainsi que l'avis de la CLIGEET ont été recueillis.

Les collectivités territoriales dont le conseil départemental de la Drôme et le conseil départemental de Vaucluse ont rendu leur avis respectivement les 7 et 25 mars 2022.

L'enquête publique a permis de recueillir :

- 1 816 contributions dématérialisées,
- 30 observations sur les registres lors des permanences des commissaires enquêteurs,
- 1 courrier remis lors des permanences des commissaires enquêteurs.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête émettent un avis favorable aux « dispositions proposées » par EDF. Toutefois, cet avis est assorti de 12 remarques dont notamment :

1. Élargir le périmètre de l'enquête à l'ensemble des communes concernées par les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) ;
2. Préciser la formulation de ce qui est soumis à l'enquête publique dans la pièce n° 1 du dossier d'EDF, comme dans l'intitulé et le texte de l'arrêté préfectoral. Formulations du décret n° 2021-903 du 7 juillet 2021¹ ambiguës et méritant une réécriture... ;
3. Regret de la non-mise à disposition du public du Cahier de l'ASN n° 2 de février 2021 ;
4. Le rapport d'instruction et la décision ASN sur la phase générique du réexamen sont indispensables aux commissaires enquêteurs dès leur nomination ;
5. Détailler davantage, comme demandé par la réglementation, « les principales raisons pour lesquelles elles sont proposées ». Dépasser l'écriture technique (mieux expliciter, schémas...). Usage abusif d'acronymes, souhait de disposer d'un glossaire exhaustif ;
6. Disposer d'un résumé non technique du RCR (Rapport de Conclusion du Réexamen), pour les commissaires et le public ;
7. Rassembler en annexe du RCR les parties spécifiques au réacteur pour que le « public régional » ait une meilleure information de ces spécificités ;
8. Distinguer, dans la pièce n° 3 (dispositions proposées), celles qui ressortent de reports de travaux liés à des décisions antérieures à la visite décennale, de celles prescrites par la décision ASN ;
9. Regret que la pièce n° 3 ne permette pas d'avoir une vue d'ensemble sur le planning envisagé des travaux liés aux dispositions proposées. Demande qu'à l'avenir, cela figure dans la pièce n° 3.

¹ Décret n° 2021-903 du 7 juillet 2021 complétant la section 9 du chapitre III du titre IX du livre V du code de l'environnement.

M. Yves Guannel considère que les remarques de cette première enquête publique découlent principalement de lacunes dans le dossier générant des difficultés de compréhension sur les dispositions techniques prévues d'une part, et l'intégration de cette enquête publique dans la procédure globale avec la partie générique pour l'ensemble des réacteurs concernés et la partie spécifique du réacteur n° 1 du CNPE du Tricastin d'autre part. Ainsi, l'ASN s'orienterait sur des actions de formation à destination d'EDF au regard des constats formulés au cours de l'enquête publique pour une amélioration des dossiers. Par ailleurs, il ressort une volonté affichée par les préfetures de mutualiser les procédures pour un gain d'efficacité et de temps.

Mme Cécile Laugier a présenté le macro-planning du quatrième réexamen périodique des réacteurs 1300 MWe ou RP4 1300. Elle s'étalerait sur une dizaine d'années.

La concertation générique démarrerait en janvier 2024. Au préalable, une note de réponse aux objectifs du réexamen périodique sera produite. Une consultation publique sur les prescriptions techniques est prévue au cours du second semestre 2025. L'enquête publique sur les dispositions du rapport de conclusion de réexamen des TTS (Tranche Tête de Série, c'est-à-dire la tranche intégrant la première réalisation de l'évolution et permettant d'en tirer un retour d'expérience d'intégration fondant la décision de généralisation de l'évolution) sera lancée au cours du 3^e trimestre 2026. Cette étape sera précédée d'une consultation du public sur les prescriptions techniques au cours du second semestre 2025 après positionnement de l'ASN.

M. Pierre-Franck Chevet fixe la date de la prochaine réunion au vendredi 7 octobre 2022 de 14h00 à 17h00.

M. André-Claude Lacoste clôture la réunion après avoir rappelé que sa mission au sein de cette instance est achevée.

La séance est levée à 16 heures 30.